



Pressions sous contrainte, fausse déclaration...on veut me salir

Par **amilcard**, le **29/03/2009** à **14:19**

Bonjour, je vous relate un certain nombre d'événements extrêmement difficile que je vis actuellement

- lundi 9 mars dernier, suite à un conseil d'administration, pression du président de son propre chef, pour exiger un départ de ma part sans avoir partagé cela avec l'association

le lendemain, j'envoie à l'ensemble des membres du CA, un courrier relatant les faits, m'indignant de ce type de méthode, lui demandant de me notifier les griefs à mon encontre,

je fais un dépôt de main courante évidemment

un arrêt maladie m'est notifié du 10 au 25 mars,

- le 16 mars, le pdt porte à mon encontre des accusations de harcèlement sexuel et cela devant des partenaires institutionnels. E fait de harcèlement sexuel, ce sont des textos auprès de 5 personnes les invitant au restaurant, de mon téléphone personnel, hors horaires bureau etc. Les derniers messages datent d'il y a quelques mois, et comme par hasard, tout ressort maintenant

suite à cela seconde main courante et prise d'un avocat avec réponse aux accusations et leurs incidences

- Le 24 mars, deux individus viennent m'agresser à mon domicile en me disant "tais toi" pour demain soir (CA extraordinaire)

ITT 3 jours, dépôt de plainte contre X

- le 25 mars, CA extraordinaire où les deux parties sont entendues, il communique une fausse attestation d'un tiers qui indique avoir été là et contredisant évidemment mes propos. Lors de ce CA, c'est parole contre parole évidemment, je n'ai pas nié les textos

- A ce jour, le president a en sa possession un certain nombre d'attestations a ma decharge pour me salir, alors qu'aucun grief a mon encontre jusqu alors avait ete pointer. En effet, entre temps, son frere salarié et son collaborateur ont fait le tour de mes anciens collaborateurs afin d'indiquer les difficultés de travailler avec moi etc etc.

Est ce que des attestations ont un reel poids dont certaines sont discutables, face a ce type de méthodes je dispose de main courante, ITT, depot de plainte etc

Si cela vous parait confus, n'hésitez pas
Merci de m'aider.....

Ps : ce president n'en ai pas a son precedent, puisqu 'il a reussi a faire partir une directrice en 2005 via des menaces lors d'une assemblée générale. Il etait a l'époque salarié et s'etait vu notifier par cette directrice son licenciement. Il a manipuler des jeunes pour faire pression a cet AG.

Par **Aquanaute13**, le **29/03/2009** à **22:15**

Bonsoir amilcard

Il paraît nécessaire d'obtenir un certains nombre d'attestations faites selon l'article 202 du Code de Procédure Civile (MANUSCRITES avec photocopie d'une pièce d'identité).

Contactez l'Inspection du Travail pour lui relater les faits ainsi que la médecine du travail.

Chercher un membre du CA (ou plusieurs) qui vous est favorable;
Contacter la Directrice qui a été "virée", son témoignage peut être utile aussi.

Vous parlez d'institution, peut-être pouvez-vous informer vos organismes tutelles? A vous de voir.

Contactez un syndicat pour vous renseigner.

Une fois ces attestations en main vous pourrez peut-être porter plainte pour harcèlement et diffamation.

Aquanaute13